



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2023

Art. 1 : L'Association Détente & Découverte et le Photo Club Romillois organisent leur 26ème concours photographique annuel sur les thèmes :

- Thème libre

Art. 2 : Une commission organisatrice, composée du Conseil d'administration de Détente et Découverte, veille au bon déroulement et peut refuser toute photo non-conforme au règlement ou représentant un caractère tendancieux, licencieux ou violent.

Art. 3 : Le concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs. Les inscriptions seront acceptées dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée. Chaque participant propose une seule photo. Les retouches sont autorisées et limitées aux réglages de base de la photo et au recadrage

Art. 4 : Les participants au thème envoient leurs photos de préférence avec <https://wettransfer.com> à l'adresse mail : detente.et.decouverte@gmail.com ou par l'intermédiaire d'une clé USB mise sous enveloppe avec nom, adresse et n° de téléphone, le tout déposé en mairie de Romilly-sur-Andelle (1 rue Neuve), avant le dimanche **12 novembre dernier délai**. La clé sera restituée après les résultats, le dimanche 3 décembre à 18h à la salle du CARRE. (Rue Neuve).

Art 5 : Les photos proposées et acceptées seront agrandies au format 30X45 aux frais de l'association et offertes à leurs auteurs après l'exposition. Les photos seront présentées sous cadres. Elles seront accrochées par le Photo Club Romillois à la salle du CARRE à ROMILLY-SUR-ANDELLE, le samedi 2 décembre 2023 de 10H à 12H et exposées au public le samedi 2 décembre de 14H à 18H et le dimanche 3 décembre de 10H à 18H. La remise des prix se fera le dimanche 3 décembre à 18H.

Art 6 : L'évaluation des œuvres se fera le samedi 2 décembre à 14H par un jury composé de trois personnes n'exposant pas.

Art 7 : Le public votera pour chacun des thèmes.

Art 8 : Les prix seront remis par l'association Détente & Découverte.

Prix du Jury : Décerné par des amateurs confirmés ou des professionnels indépendants du concours
1er prix : 65€ 2ème prix : 30 € 3ème prix : 20 €

Prix du public : Déterminé par le vote des visiteurs : 1er prix : 40 € 2ème prix : 30 €

3ème prix : 20 €

Les gagnants s'engagent à fournir à l'association Détente & Découverte et à sa demande, le fichier JPEG en haute résolution de la photo gagnante et acceptent la diffusion de leur photo sur le site du club.

Art 9 : Les concurrents doivent s'assurer d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les biens et les personnes photographiés. La commission organisatrice est seulement détentrice des œuvres à titre provisoire. Elle décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration de toute nature et ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de litige. Par leur participation, les concurrents acceptent et souscrivent au présent règlement. Celui-ci sera tenu à la disposition des participants, pour y être consulté.

Rappel des dates importantes : Dimanche **12 novembre** : dernier délai pour les inscriptions au concours. Samedi 2 décembre de 10 à 12 heures : accrochage des œuvres salle du CARRE. Samedi **2 décembre** à 14h 00 : ouverture au public et votes. Dimanche **3 décembre** de 10 à 12 h et de 14 à 18 h ouverture au public et votes. Dimanche 3 décembre à 18 heures : Remise des prix du jury, résultats des votes du public et remise de prix. Décrochage des cadres.

Le règlement sera disponible en mairie ou sur demande.

Vous avez une question.

Mail : detente.et.decouverte@gmail.com

Ou Tél 06 32 91 56 92